Zeitschrift: Cadastre : revue spécialisée consacrée au cadastre suisse
Herausgeber: Office fédéral de topographie swisstopo
Band: - (2022)
Heft: 38

Artikel: Les trois coalisés : le soin, la conscience professionnelle et la précision
Autor: Reimann, Patrick
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-965714

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les trois coalisés: le soin, la conscience professionnelle et la précision

En langage courant, travailler avec soin, c'est faire preuve de conscience professionnelle et de précision. En droit, le soin est l'obligation incombant à un sujet juridique de respecter les règles en vigueur. Ce troisième article consacré à notre périple le long de la frontière[1] vise à montrer avec quel soin on implantait les bornes autrefois, sans disposer du parc de machines et de l'outillage actuels.

Ce troisième article relatif à notre exploration minutieuse de la frontière du canton de Bâle-Campagne va se focaliser sur la borne n° 57 datant de 1893. Elle s'est retrouvée quasiment enterrée après l'élargissement d'une route longeant la frontière cantonale.

Est-il nécessaire de maintenir visibles de tels témoins du passé? La question mérite d'être posée, sachant que la frontière cantonale peut toujours être visualisée dans d'excellentes conditions en réalité augmentée, sur un smartphone par exemple. Les géomètres cantonaux de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne, Paul Haffner et Patrick Reimann, estiment toutefois que de telles bornes frontières ornées des blasons des cantons doivent conserver leur existence physique et ne pas relever du seul monde virtuel. Si les frontières marquent une séparation entre des territoires, des bornes bien visibles les lient également entre eux. «*De tels points limites conservent un grand intérêt historique à double titre: les bornes sont de véritables biens culturels, donc un patrimoine à sauvegarder, mais elles matérialisent aussi des tracés de frontières d'anciens, importants pour bien comprendre certains contextes historiques.*» En s'exprimant ainsi, Bernard Fierz, géomètre cantonal de Zurich, abonde dans notre sens.

En droit, une «limite» sépare aussi bien des territoires (communaux, cantonaux, nationaux) que des propriétés foncières. La précision est régie par des instructions fédérales depuis 1919 et par des lois fédérales depuis 1971. Mais avant cela?
L'historiographie des cantons de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne nous apprend que toute limite territoriale devait être fixée en présence de trois «Gscheidsmänner» au moins. Il s'agissait de baillis ou d'autres officiers assermentés dont le rôle était de veiller à ce que les bornes et les repères inférieurs soient posés correctement[2]. Ils se tenaient autour de l'excavation creusée et déposaient un repère inférieur au fond, à l'endroit exact où ils avaient unanimement fixé la frontière.
Ce repère était ensuite recouvert d'une couche de gravier protectrice par leur personnel et la borne cantonale était centrée sur ce point.

Le repère inférieur consistait en un tesson d'argile ou en une pièce de métal frappée du blason de l'Evêché de Bâle, comme c'est le cas sur la figure 2. Si la borne avait été déplacée – intentionnellement ou non – ou si elle ou devait l'être, les Gscheidsmänner étaient appelés à la rescousse. Grâce à eux et au repère inférieur, la limite territoriale correcte pouvait être rétablie.

Forts de ces constats, les deux géomètres cantonaux de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne ont décidé que les bornes cantonales n° 57, 59, 60 et 84 devaient retrouver toute leur visibilité. Ils ont donc demandé au personnel technique des services du cadastre des deux cantons de Bâle de rehausser ces bornes afin qu'elles dépassent

Figure 1: la borne cantonale n° 57, frontière BS/BL, sur le Bruderholz (© S. et P. Reimann)

Figure 2: le repère inférieur sous la borne n° 57 (© P. Haffner et P. Reimann)

[1] Durant ce projet de recherche personnel qui l'a fait cheminer le long de la frontière du canton de Bâle-Campagne, l'auteur est allé de surprise en surprise et s'est même trouvé face à quelques énigmes. Pour en savoir plus, veuillez vous reporter aux articles parus dans les numéros 36 et 37 de la revue «cadastre».

2 Basler Rechtsquelle (source du droit bâlois), Titel 762, 1759

3

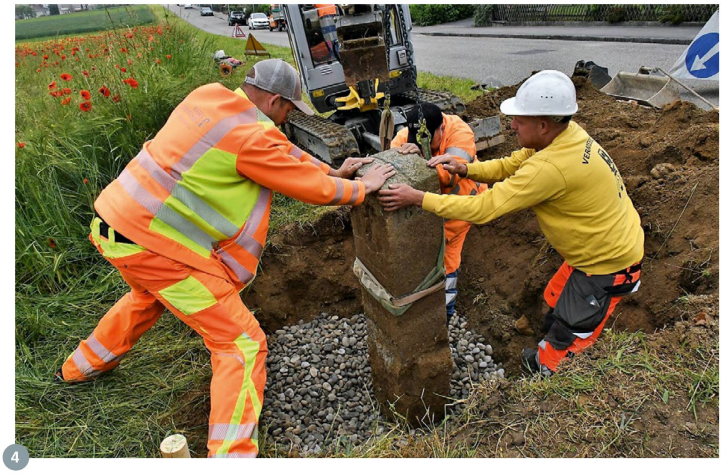
4

Figures 3 et 4:
une excavatrice soulève puis repose la borne pesant près de 400 kg – il faut s'y mettre à trois pour dresser la borne (© P. Reimann)

5

6

Figures 5 et 6:
contrôle avec le repérage et contrôle final par GNSS. La satisfaction du devoir accompli se lit sur les visages des participants. (© P. Reimann)

à nouveau du sol de cinquante bons centimètres, ce qui s'est révélé plus ardu qu'il n'y paraissait. Presque totalement enfouies aujourd'hui, ces bornes mesurent tout de même 1,50 mètre de haut et pèsent près de 400 kg! Si la borne n° 57 a pu être dégagée à la pelle et à grand renfort de sueur, les figures 3 à 6 montrent qu'elle a été relevée à l'aide d'une excavatrice, puis remise correctement en place, et avec quel soin, quelle conscience professionnelle et quelle précision les participants se sont acquittés de ces différentes tâches.

7

Figure 7:
le travail est achevé, avec les trois coalisés: soin, conscience professionnelle et précision (© P. Reimann)

Les exigences de précision régissant les points limites sont actuellement fixées dans les bases légales. Avant l'existence de telles dispositions, la précision était contrôlée de façon empirique, par le principe dit des quatre yeux. Les Gscheidsmänner devaient veiller à ce que tous les acteurs agissent avec soin et application pour que les bornes soient implantées avec précision.

Pour vérifier la précision de la borne posée en 1893, les deux géomètres cantonaux ont également demandé que le repère inférieur soit mis à nu puis remesuré. La borne d'origine s'écarte de quelques millimètres à peine de la position du repère inférieur (cf. tableau); c'est proprement impressionnant.

Numéro	Type	y	x	H	dy	dx
6900057	Théorique	2610986.155	1264949.263			
6900057	Effectif	2610986.144	1264949.257	342.701	-0.011	-0.006
Repère inférieur	Effectif	2610986.145	1264949.265	341.122	-0.010	0.002
Ecart					0.001	0.008

Tableau: écart entre le repère inférieur et la borne d'origine n° 57 enfouie de 1893

La précision atteinte dépasse de très loin celle qui est requise de nos jours! Et les bornes cantonales n° 59 et 60 datant de la même époque n'ont rien ou presque à lui envier. Dans un cas comme dans l'autre, la borne d'origine remesurée aujourd'hui se trouvait à moins de 5 cm du repère inférieur!
Imaginez avec quel soin et avec quelle application les acteurs de 1893 ont dû procéder, sans disposer de tout l'attirail technique actuel.
Comment les bornes d'origine ont-elles été mises en place? On peut en retrouver un témoignage dans les notes manuscrites des protagonistes de l'époque.

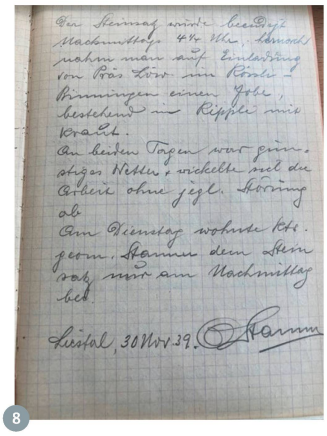

8

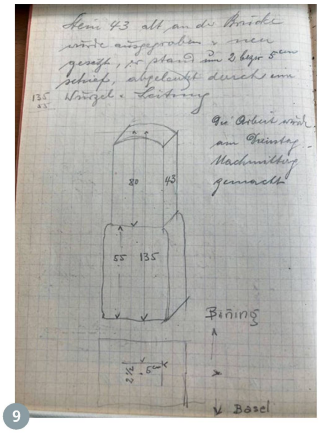

9

10

Figures 8 et 9:
extraits des notes manuscrites d'Otto Stamm, géomètre cantonal de Bâle-Campagne (O. Stamm Notizen 1933–1947; AGI BL)

Figures 10 et 11:
la borne cantonale n°84 et son auberge si proche

Otto Stamm, géomètre cantonal de Bâle-Campagne entre 1912 et 1947, a fait poser bien des bornes durant ses longues années d'activité. Dans les notes manuscrites relatives à deux de ces implantations, on peut lire ceci (cf. figures 8 et 9):

Note manuscrite du 30 novembre 1939:
«Il a fallu quatre heures et demie pour poser la borne cet après-midi. Ensuite, nous avons mangé au restaurant Rössli à Binningen, jambon et choucroute étaient au menu. La météo était favorable les deux jours et le travail a pu se dérouler sans anicroche.»

Note manuscrite du 14 septembre 1943:
«Le mardi 14 septembre 1943, les poseurs de bornes et le géomètre Müller de Bâle-Ville ainsi qu'un employé de la commune de Binningen étaient sur place à 7 heures. Le géomètre cantonal est venu se joindre à eux à 9h15. (…) Un repère de Bâle-Ville a été placé sous la borne qui a été scellée dans le béton après avoir été centrée avec précision. (…) A 10 heures, une collation consistant en deux bières et un cervelas a été servie au groupe – 3 employés de Bâle-Ville, 1 employé de Binningen, le géomètre Müller et le géomètre cantonal Stamm – à l'auberge pour la somme de 8,85 francs. La facture a été prise en charge par le géomètre cantonal Stamm. Le travail était achevé à midi».

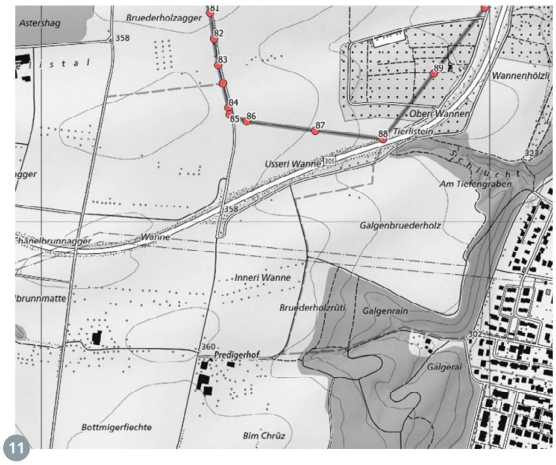

11

Aux trois coalisés est manifestement venu s'en rajouter un quatrième, à savoir la gastronomie …

La dernière borne cantonale enfouie à rehausser est celle portant le n°84, située sur le Bruderholz. L'opération devra avoir lieu en mai 2022. L'auberge Landgasthof Predigerhof se trouve non loin de cette borne, vers le sud. Ainsi, les géomètres cantonaux actuels ne dérogeront pas à la «règle» instituée par Otto Stamm et offriront un petit quatre heures une fois le travail achevé – il sera vraisemblablement question de café et de gâteaux dans le procès-verbal de la journée…

Patrick Reimann, ing. géom. brev.
Amt für Geoinformation des Kantons Basel-Landschaft
patrick.reimann@bl.chp